

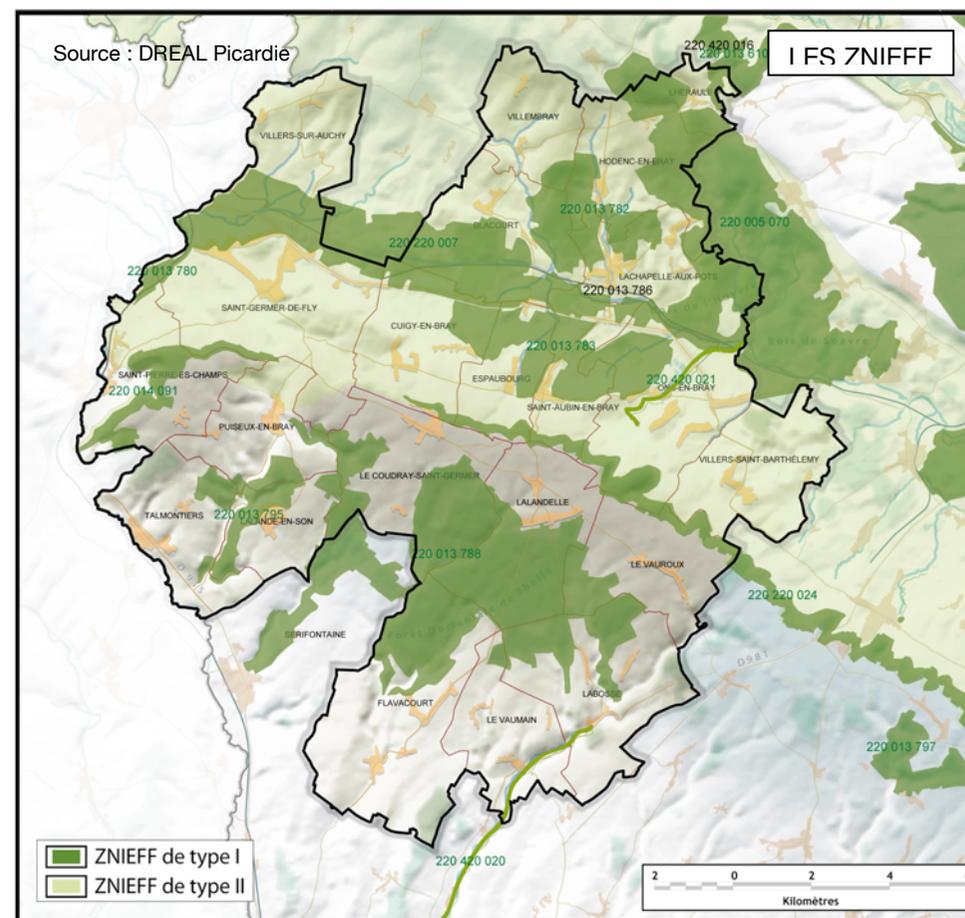
# FICHE : ZONAGE DU MILIEU NATUREL

## Les ZNIEFF

Dans le but de les identifier pour mieux les protéger, le Ministère de l'Environnement a recensé, sur l'ensemble du territoire national, les zones naturelles présentant le plus d'intérêt et les a regroupées sous le terme de ZNIEFF (Zones naturelles d'Intérêts Ecologiques Faunistiques et Floristiques). L'inventaire ZNIEFF n'a pas de valeur juridique directe. Toutefois, il y souligne un enjeu écologique important et signale parfois la présence d'espèces protégées par des arrêtés ministériels. Elles doivent donc être prises en compte dans les documents d'urbanisme. L'inventaire présente deux types de zones : les ZNIEFF de type I et les ZNIEFF de type II. Sur le territoire du SCOT, on dénombre ainsi 2 ZNIEFF de type 2 qui correspondent, selon leur définition, à de grands ensembles riches, peu modifiés, ou offrant des potentialités biologiques importantes. On dénombre également 12 ZNIEFF de type 1. Ce sont des secteurs d'intérêt biologique remarquable caractérisés par la présence d'espèces animales et végétales rares.

La carte suivante les localise ainsi que celles situées à proximité du territoire. Comme on peut le constater, le territoire du SCOT est particulièrement riche en espaces naturels d'intérêt :

- La moitié Nord, secteur des bocages et des coteaux du Bray, est en ZNIEFF de type II. Des ZNIEFF de type I y précisent les zones présentant le plus d'intérêt ;
- La partie Sud est concernée quant à elle par plusieurs ZNIEFF de type I dont la plupart sont des espaces boisés.



L'inventaire des ZNIEFF est détaillé dans les tableaux ci-après qui précisent leur localisation, leur superficie et typologie.

**ZNIEFF de type II :**

ZNIEFF /Superficie	Typologie / Intérêts	Communes concernées sur le SCOT
<p>220013786 PAYS DE BRAY 34 461 Ha</p>	<p>MILIEUX DETERMINANTS : Bocage, lacs, étangs, mares (eau douce), landes humides, pelouses permanentes denses et steppes medio-européennes, chênaies acidiphiles (et chênaie-hêtraie acidiphile)            INTERET DES MILIEUX : Présence de milieux rares et menacés en Europe (inscrits à la directive "Habitats") : landes humides à Bruyère, prairies oligotrophes sèches ou humides, boisements acides, mares et aulnaies tourbeuses acides et prairies de fauche. Les abords de l'Avelon et des autres ruisseaux comportent également des milieux humides intéressants, refuges pour des espèces rares. La structure bocagère y est particulièrement favorable notamment à l'avifaune et à la batrachofaune. Globalement, cette juxtaposition de milieux, présentant divers degrés d'acidité et d'humidité, utilisés soit à des fins sylvicoles, soit à des fins d'élevage, permet l'expression d'une biodiversité exceptionnelle en Picardie.            INTERET DES ESPECES : De nombreuses espèces végétales rares à exceptionnelles sont présentes dans cet ensemble. Des espèces protégées y sont répertoriées (Erica tetralix, Eriophorum polystachion, Galium saxatile, Juncus squarrosus, Ulex minor, Nardus stricta, Veronica scutellata, Parnassia palustris, Anthericum ramosum, Teucrium montanum, Ophioglossum vulgatum). Parmi les oiseaux remarquables figurent cinq espèces inscrites en annexe I de la directive "Oiseaux": la Bondrée apivore, le Pic noir, le Martin-pêcheur, le Busard Saint-Martin, le Râle des Genêts. Les pelouses et lisières thermocalcicoles abritent des populations conséquentes de lépidoptères rares et menacées, dont le Damier de la Succise (Euphydryas aurinia), menacé au niveau européen et inscrit en annexe IV de la directive "Habitats". Trois espèces d'odonates remarquables ont pu être identifiées, notamment aux abords de l'Avelon et dans les zones tourbeuses acides. Concernant les mammifères, la cuesta est utilisée comme massif-relais et comme axe de déplacement occasionnel par les Cerfs, notamment en provenance du massif de Thelle. Un ancien tunnel S.N.C.F. désaffecté ainsi que les carrières souterraines de Saint-Martin-le-Nœud, sont utilisés par plusieurs dizaines de chauves-souris en hibernation, dont le Grand Murin (Myotis myotis) et le Vespertilion à oreilles échancrées (Myotis emarginatus), tous deux menacés en Europe et inscrits à l'annexe IV de la directive "Habitats". Les batraciens sont remarquablement bien représentés dans les mares, notamment au sein même des villages :</p>	<p>BLACOURT            CUIGY-EN-BRAY            ESPAUBOURG            HODENC-EN-BRAY            LACHAPELLE-AUX-POTS            LALANDELLE            LHERAULE            ONS-EN-BRAY            SAINT-AUBIN-EN-BRAY            SAINT-GERMER-DE-FLY            SAINT-PIERRE-ES-CHAMPS            VAUROUX (LE)            VILLEMURAY            VILLERS-SAINT-BARTHELEMY            VILLERS-SUR-AUCHY</p>
<p>220420016 VALLÉES DU THÉRAIN ET DU PETIT THÉRAIN EN AMONT DE TROISSEREUX 9 383 Ha</p>	<p>MILIEUX DETERMINANTS : Cours d'eau (zone à truite), pelouses permanentes denses et steppes medio-européennes, hêtraies thermo-calcicoles, forêts mélangées de ravins et de pentes, mines et passages souterrains            INTERET DES MILIEUX : Les pelouses calcicoles, les ourlets, les éboulis, les bois thermocalcicoles, les bois de pente nord, les aulnaies à sphaignes, les bois acides à Myrtille et les pâtures humides oligotrophes sont des milieux rares et menacés en Picardie et dans le nord-ouest de l'Europe. A ce titre, ils sont inscrits à la directive européenne sur les "Habitats". Les cours d'eau sont favorables à la reproduction naturelle des salmonidés, phénomène devenu rare en Picardie. Ces parties amont des deux Thérain (jusqu'à Milly-sur-Thérain) comptent parmi les cours d'eau de meilleure qualité de la région. Les éléments bocagers (prairies, haies, bosquets...) des vallées, en plus de leurs grands intérêts paysager et floro-faunistique, font office de zone-tampon avec les cultures dont les intrants limitent la qualité des eaux souterraines qui alimentent les rivières.            INTERET DES ESPECES : Diverses espèces végétales rares dont certaines protégées notamment présentes dans les bois et les pelouses du site (Teucrium montanum, Anthericum ramosum, Polygala comosa, Chrysosplenium alternifolium). L'avifaune est intéressante. On y note la Bondrée apivore, le Pic noir, le Busard Saint-Martin, le Martin-pêcheur ( espèces inscrites en annexe I de la directive "Oiseaux"). On recense des lépidoptères rares inféodés aux cours d'eau ainsi que reptiles et batraciens remarquables présents dans les mares des grands bois (vipère péliade, triton alpestre grenouille agile) et inscrits en annexe IV de la directive "Habitats". Plusieurs espèces de chauves-souris, rares et menacées en Europe, passent l'hiver dans des anciennes carrières souterraines, comme le Grand Murin et les Vespertillons à oreilles échancrées et de Bechstein.</p>	<p>LHERAULE</p>

ZNIEFF de type I :

ZNIEFF /Superficie	Typologie / Intérêts	Communes concernées sur le SCOT
<p>220013782 BOIS D'AVELON ET LANDE DE LA CHAPELLE-AUX-POTS 561 Ha</p>	<p>MILIEUX DETERMINANTS : Chênaies-charmaies, chênaies acidiphiles (et chênaie-hêtraie acidiphile), bocage, lacs, étangs, mares (eau douce), landes humides            INTERET DES MILIEUX : Parmi les milieux les plus remarquables, on soulignera les landes humides à Ajonc nain (<i>Ulicion minoris</i>), les reliques de prairies oligotrophes sèches (<i>Nardo-Galion</i>, les boisements acides (<i>Quercion robori-petraeae</i>, dont le <i>Quercus-Betuletum pubescentis molinietosum</i>). Ces milieux sont rares et menacés en Europe et relèvent de la directive "Habitats". Ils abritent de nombreuses espèces végétales et animales rares et menacées.            La structure bocagère est favorable à l'avifaune. Par ailleurs, d'importantes populations de batraciens se reproduisent dans les mares. Globalement, cette juxtaposition de milieux forestiers, bordés de prairies présentant divers degrés d'acidité et d'humidité, permet l'expression d'une biodiversité remarquable en Picardie.            INTERET DES ESPECES : Espèces végétales assez rares à exceptionnelles et menacées, pour la plupart, en Picardie dont au moins une protégées, l'Ajonc nain (<i>Ulex minor</i>). L'avifaune est remarquable par la présence de la Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>), inscrite en annexe I de la directive "Oiseaux". On note aussi une batrachofaune déterminante avec la Grenouille agile (<i>Rana dalmatina</i>), assez rare en Picardie et inscrite en annexe IV de la directive "Habitats", le rare Triton crêté (<i>Triturus cristatus</i>), inscrit en annexe II de la directive "Habitats" et le Triton alpestre (<i>Triturus alpestris</i>), vulnérable en France (livre rouge de la faune menacée en France).</p>	<p>BLACOURT HODENC-EN-BRAY LACHAPELLE-AUX-POTS VILLEMBRAY</p>
<p>220013610 LARRIS ET BOIS DE HAUCOURT ET DES CROISSETTES 283 Ha</p>	<p>MILIEUX DETERMINANTS : Pelouses calcicoles sub-atlantiques méso-xéroclines, chênaies acidiphiles (et chênaie-hêtraie acidiphile)            INTERET DES MILIEUX : Les pelouses à orchidées sont inscrites à la directive "Habitats" de l'Union Européenne. Les forêts acidoclines de plateau et calcicoles de pente sont également très intéressantes sur le plan biologique.            INTERET DES ESPECES : Flore remarquable avec espèces assez rares à rares dont une protégée : <i>Teucrium montanum</i>.</p>	<p>LHERAULE</p>
<p>220013783 BOCAGE BRAYON DE SAINT-AUBIN-EN- BRAY 792 Ha</p>	<p>MILIEUX DETERMINANTS : Bocage, lacs, étangs, mares (eau douce), landes humides, pelouses atlantiques à nard et communautés proches, prairies humides            INTERET DES MILIEUX : Les fragments de landes humides à Ajonc nain (<i>Ulicion minoris</i>), les prairies oligotrophes sèches (<i>Nardo-Galion</i>), les prairies oligotrophes humides (<i>Juncion squarrosi</i>), les boisements acides (<i>Quercion robori-petraeae</i>, dont le <i>Quercus-Betuletum pubescentis molinietosum</i>), les aulnaies tourbeuses acides (<i>Alno-Ulmion</i>, dont le <i>Blechno-Alnetum</i>) et les prairies de fauche (<i>Arrhenaterion elatioris</i>) sont des milieux rares et menacés en Europe, qui relèvent de la directive "Habitats". Ils abritent de nombreuses espèces végétales et animales, rares et menacées. La structure bocagère est favorable à l'avifaune, ainsi qu'à la batrachofaune, grâce au réseau important de mares et d'ornières.            INTERET DES ESPECES : Plusieurs espèces floristiques peu communes à rares (et souvent menacées) sont présentes dans cet ensemble, dont au moins trois espèces protégées, le Gaillard des rochers (<i>Galium saxatile</i>), sur les fragments de pelouses sèches sableuses, l'Ajonc nain (<i>Ulex minor</i>), exceptionnel en Picardie et la Dorine à feuilles alternes (<i>Chrysosplenium alternifolium</i>). La présence de sphaignes (dont <i>Sphagnum fimbriatum</i>), au minimum assez rares et qui sont menacées en Picardie, est également remarquable. Parmi les oiseaux d'un grand intérêt figurent le Faucon hobereau (<i>Falco subbuteo</i>), rare dans l'Oise, le Tarier pâtre (<i>Saxicola torquata</i>) et la Chouette chevêche (<i>Athene noctua</i>).            Les batraciens sont particulièrement bien représentés dans les mares où ils se reproduisent ainsi que dans le bocage où ils vivent, en dehors de la saison de reproduction. On notera la présence du Triton crêté (annexe II de la directive "Habitats"), du Triton alpestre (<i>Triturus alpestris</i>) et du Triton ponctué (<i>Triturus vulgaris</i>).</p>	<p>CUIGY-EN-BRAY ESPAUBOURG ONS-EN-BRAY SAINT-AUBIN-EN-BRAY</p>

<p>220013788 MASSIFS FORESTIERS DE THELLE, DES PLARDS ET DE SERIFONTAINE 2 822 Ha</p>	<p>MILIEUX DETERMINANTS : Chênaies-charmaies, hêtraies, hêtraies thermo-calcoles, pelouses permanentes denses et steppes medio-européennes, ourlets forestiers thermophiles INTERET DES MILIEUX : Les hêtraies atlantiques neutro-acidoclines à Jacinthe et acidoclines à Surelle, les hêtraies thermocalcoles ainsi que les pelouses calcoles sont d'intérêt international et inscrites, à ce titre, à la directive "Habitats". Les réseaux de mares intraforestières ou prairiales sont des milieux devenus rares dans le nord de la France. INTERET DES ESPECES : La flore comprend bon nombre de taxons remarquables (assez rares à exceptionnels en Picardie : Cardamine bulbifera, Euphorbia dulcis subsp. Purpurata, Corydalis solida, Ophrys insectifera, Epipactis atrorubens, Polysticum aculeatum, Polysticum setiferum). Sur le plan faunistique, les massifs sont fréquentés par les Cerfs élaphe, qui circulent entre les différentes unités forestières, en continuité avec celles de la Forêt de Lyons, De nombreux oiseaux assez rares à très rares ont été observés, notamment le Rougequeue à front blanc (Phoenicurus phoenicurus), le Pouillot de Bonelli (Phylloscopus bonelli), le Faucon hobereau (Falco subbuteo), la Bondrée apivore (Pernis apivorus), le Pic noir (Dryocopus martius) et le Busard Saint-Martin (Circus cyaneus). Ces trois dernières espèces sont inscrites à la directive "Oiseaux". Six espèces de batraciens se reproduisent dans les mares intraforestières ou prairiales, dont le Triton alpestre (Triturus alpestris) et la Grenouille agile (Rana dalmatina). A noter enfin que la pelouse de la Côte des Plards abrite des populations conséquentes de lépidoptères menacés.</p>	<p>COUDRAY-SAINT-GERMER (LE) FLAVACOURT LABOSSE LANDE-EN-SON LANDELLE PUISEUX-EN-BRAY SAINT-GERMER-DE-FLY VAUMAIN (LE) VAUROUX (LE)</p>
<p>220013780 PRAIRIES HUMIDES ET MARAI TOURBEUX DE BRÉTEL A SAINT- PIERRE- ES-CHAMPS 52 Ha</p>	<p>MILIEUX DETERMINANTS : Prairies humides, lacs, étangs, mares (eau douce), aulnaies, bas-marais alcalins INTERET DES MILIEUX : Parmi les plus remarquables, les boisements acides (Quercion robori-petraeae, dont le Quercus-Betuletum pubescentis molinietosum), les mares et les aulnaies tourbeuses acides (Alno-Ulmion, dont le Sphagno-Alnetum) sont des milieux rares et menacés en Europe et relèvent de la directive "Habitats" de l'Union Européenne. Les abords des ruisseaux, comme celui qui s'écoule au nord du Bois de Canny et le Thérain, ainsi que les pâtures humides, sont également d'un grand intérêt. INTERET DES ESPECES : De nombreuses espèces végétales assez rares à très rares (et menacées pour la plupart) en Picardie sont présentes dont la Dorine à feuilles alternes (Chrysosplenium alternifolium), espèce protégée, mais aussi la Myrtille (Vaccinium myrtillus), le Dactylorhize tacheté (Dactylorhiza maculata) ou encore le Polystic à aiguillons (Polysticum aculeatum). Parmi les bryophytes, la présence de sphaignes, assez rares à exceptionnelles en Picardie, est remarquable. Parmi les oiseaux remarquables figure une espèce inscrite en annexe I de la directive "Oiseaux": la Bondrée apivore (Pernis apivorus). Sur le Thérain vit le Caloptéryx vierge (Calopteryx virgo), odonate assez rare en Picardie.</p>	<p>SAINT-GERMER-DE-FLY SAINT-PIERRE-ES-CHAMPS</p>
<p>220013795 LARRIS ET BOIS DU FOND DE LA LANDE A LANDE-EN-SON 331 Ha</p>	<p>MILIEUX DETERMINANTS : Pelouses calcoles sub-atlantiques méso-xéroclines, ourlets forestiers thermophiles, hêtraies thermo-calcoles, chênaies acidiphiles (et chênaie-hêtraie acidiphile) INTERET DES MILIEUX : La pelouse exposée au sud connaît une influence méridionale et accueille de nombreuses espèces végétales et animales thermophiles, d'affinités subméditerranéennes. Globalement, les pelouses à orchidées subissent une raréfaction considérable dans le nord de l'Europe. Elles relèvent, à ce titre, de la directive "Habitats". La surface des pelouses sèches de Picardie a, par exemple, été divisée par vingt environ depuis un siècle, à la suite des évolutions de l'agriculture, qui délaisse ces espaces peu productifs. Avec les bois acidophiles de plateau, les lisières et les hêtraies calcoles, les pelouses abritent de nombreuses espèces végétales et animales, rares et menacées en Picardie. INTERET DES ESPECES : La flore comprend bon nombre de taxons remarquables (assez rares à très rares et souvent en régression en Picardie), dont de nombreuses orchidées (Cephalanthera damasonium, Orchis simia, Ophrys insectifera, ...). Au moins une espèce protégée est répertoriée (Teucrium montanum). Quelques oiseaux remarquables ont été observés, notamment la Bondrée apivore (Pernis apivorus), rapace insectivore inscrit à la directive "Oiseaux". La rare Vipère péliade (Vipera berus), présente bien que particulièrement discrète, est menacée dans le nord de la France. De surcroît, les pelouses abritent des populations conséquentes de lépidoptères menacés.</p>	<p>LANDE-EN-SON PUISEUX-EN-BRAY TALMONTIERS</p>

<p>220420020 RÉSEAU DE COURS D'EAU SALMONICOLES DU PAYS DE THELLE 31 Ha</p>	<p>MILIEUX DETERMINANTS : Cours d'eau (zone à truites) INTERET DES MILIEUX : La régularité des débits, la diversité des substrats et des courants déterminent de nombreuses zones de production (bonne alternance de zones de radiers et de plats). Ces caractéristiques, ainsi que les pentes relativement fortes des lits mineurs (limitant le colmatage des substrats rocheux du lit mineur) et la fraîcheur de l'eau, sont propices à la reproduction des truites, phénomène devenu rare en Picardie. Les éléments prairiaux, mêlés aux haies et aux bosquets des vallées, en plus de leurs intérêts paysager et floro-faunistique, font office de zone-tampon avec les cultures, dont les intrants limitent la qualité des eaux. INTERET DES ESPECES : L'ichtyofaune y est remarquable. On notera la présence de la Truite fario (<i>Salmo trutta fario</i>) abondante, dont les populations seraient issues d'une reproduction essentiellement naturelle, le Vairon (<i>Phoxinus phoxinus</i>), typique des zones à truite, le Chabot (<i>Cottus gobio</i>), également abondant sur ces cours d'eau et la Lamproie de Planer (<i>Lampetra planeri</i>). Ces deux dernières espèces sont inscrites en annexe II de la directive "Habitats".</p>	<p>LABOSSE VAUMAIN (LE)</p>
<p>220014091 COTEAUX DU MONT SAINTE-HÉLÈNE, DU MONT DE RÉPIS ET DES COMMUNAUX DE MONTEL 287 Ha</p>	<p>MILIEUX DETERMINANTS : Pelouses calcicoles sub-atlantiques méso-xéroclines, ourlets forestiers thermophiles, hêtraies acidiphiles atlantiques à houx, hêtraies thermo-calcicoles, forêts mélangées de ravins et de pentes INTERET DES MILIEUX : Les pelouses à orchidées connaissent une raréfaction considérable dans le nord de l'Europe. Elles sont, à ce titre, inscrites à la directive "Habitats". Avec les lisières et les bois calcicoles, ces pelouses abritent de nombreuses espèces végétales et animales, rares et menacées en Picardie Par ailleurs, la Côte Sainte-Hélène, déjà occupée au Néolithique, est un site archéologique et historique prestigieux. INTERET DES ESPECES : La flore comprend bon nombre de taxons remarquables (assez rares à très rares, et souvent en régression en Picardie), dont de nombreuses orchidées, et notamment l'Ophrys bourdon (<i>Ophrys fuciflora</i>), la Céphalanthère à grandes fleurs (<i>Cephalanthera damasonium</i>), l'Orchis singe (<i>Orchis simia</i>), l'Orchis militaire (<i>Orchis militaris</i>), l'Ophrys mouche (<i>Ophrys insectifera</i>), la Néottie nid-d'oiseau (<i>Neottia nidus avis</i>), l'Anacamptis pyramidal (<i>Anacamptis pyramidalis</i>) et l'Orchis mâle (<i>Orchis mascula</i>). Quelques oiseaux remarquables ont été observés, notamment la Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>), au-dessus des pâtures et larris, et le Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>), dans les bois exposés au nord. Ces deux espèces sont inscrites à la directive "Oiseaux" de l'Union Européenne. En outre, les pelouses et lisières thermocalcicoles abritent des populations conséquentes de lépidoptères menacés, avec entre autres le Damier de la Succise (<i>Euphydryas aurinia</i>), menacé au niveau européen et inscrit en annexe IV de la directive "Habitats", protégé en France ; Exceptionnel élément méditerranéo-montagnard, la Cigale des montagnes (<i>Cicadetta montana</i>), a été observée récemment sur la Côte Sainte-Hélène. La rare Vipère péliade (<i>Vipera berus</i>) est présente, bien que particulièrement discrète.</p>	<p>PUISEUX-EN-BRAY SAINT-GERMER-DE-FLY SAINT-PIERRE-ES-CHAMPS</p>
<p>220220007 PRAIRIES, LANDES ET BOIS HUMIDES DU BAS-BRAY DE SAINT- GERMER DE FLY A LACHAPELLE-AUX- POTS 1641 Ha</p>	<p>MILIEUX DETERMINANTS : Landes humides atlantiques septentrionales à <i>Erica tetralix</i>, pelouses atlantiques à nard et communautés proches, prairies humides oligotrophes, chênaies acidiphiles (et chênaie-hêtraie acidiphile), tourbières boisées INTERET DES MILIEUX : Les landes humides à Bruyère à quatre angles et à Ajonc nain, les prairies oligotrophes sèches ou humides, les boisements acides (<i>Quercion robori-petraeae</i>, dont le <i>Quercus-Betuletum pubescentis molinietosum</i>), les mares et les aulnaies tourbeuses acides (<i>Alno-Ulmion</i>, dont le <i>Blechno-Alnetum</i> et le <i>Carici elongatae-Alnetum</i>) et les prairies de fauche sont des milieux rares et menacés en Europe. Ils sont, de ce fait, inscrits à la directive "Habitats". Les abords de l'Avelon ou des ruisseaux comme celui de Goulancourt comportent également des milieux intéressants, refuges pour des espèces rares. La structure bocagère est notamment favorable à l'avifaune. INTERET DES ESPECES : De nombreuses espèces assez rares à exceptionnelles sont présentes dans cet ensemble, dont au moins sept protégées (<i>Erica tetralix</i>, <i>Eriophorum polystachion</i>, <i>Galium saxatile</i>, <i>Juncus squarrosus</i>, <i>Ulex minor</i>, <i>Nardus stricta</i>, <i>Veronica scutellata</i>). Parmi les bryophytes, plusieurs espèces de Sphaignes, assez rares à exceptionnelles, sont à mentionner : <i>Sphagnum compactum</i>, <i>Sphagnum fimbriatum</i>, <i>Sphagnum palustre</i>, <i>Sphagnum angustifolium</i>, <i>Sphagnum denticulatum</i>, <i>Sphagnum subnitens</i>, et <i>Sphagnum papillosum</i>. Parmi les oiseaux remarquables figurent deux espèces inscrites en annexe I de la directive "Oiseaux" : la Bondrée apivore et le Râle des Genêts. Ce dernier, particulièrement menacé, est également considéré comme l'une des espèces les plus menacées du monde. Les batraciens sont également bien représentés avec la Grenouille agile et la Rainette verte (annexe IV de la directive "Habitats") ainsi que le Triton crêté (annexe II de la directive "Habitats") et la Rainette verte (annexe IV de la directive). Trois espèces d'odonates remarquables ont aussi pu y être identifiées (<i>Calopteryx virgo</i>, <i>Cordulegaster boltonii</i>, et <i>Orthetrum brunneum</i>). La présence du Damier de la Succise (<i>Euphydryas aurinia</i>), lépidoptère également protégé en France et inscrit en annexe II de la directive "Habitats", est particulièrement remarquable.</p>	<p>BLACOURT CUIGY-EN-BRAY ESPAUBOURG LACHAPELLE-AUX-POTS ONS-EN-BRAY SAINT-AUBIN-EN-BRAY SAINT-GERMER-DE-FLY VILLERS-SUR-AUCHY</p>

<p>220420021 COURS D'EAU SALMONICOLES DU PAYS DE BRAY : RU DES MARTAUDES ET RU D'AUNEUIL 10 Ha</p>	<p>MILIEUX DETERMINANTS : Cours d'eau (zone à truite) INTERET DES MILIEUX : La forte pente et la fraîcheur des eaux prédisposent les rus d'Auneuil et des Martaudes à une vocation salmonicole. La diversité des substrats et des courants détermine des zones de production (bonne alternance des zones de radiers et de plats) favorables au grossissement des juvéniles. Le tri granulométrique ménage des zones de frayères pour la Truite fario. La végétation aquatique est diversifiée. Elle offre des habitats supplémentaires colonisables par la faune invertébrée et piscicole. Le tronçon du Ru d'Auneuil est potentiellement favorable pour la reproduction et le grossissement des Truites fario. Le Ru d'Ons-en-Bray est considéré comme le meilleur affluent de l'Avelon, et comme l'un des meilleurs cours d'eau salmonicole de l'Oise. INTERET DES ESPECES : Le Ru d'Ons-en-Bray abrite deux espèces piscicoles remarquables, la Truite fario (<i>Salmo trutta fario</i>), assez abondante et issue d'une reproduction naturelle et le Chabot (<i>Cottus gobio</i>), très abondant. Les peuplements de macro-invertébrés benthiques sont bien diversifiés et traduisent la qualité de l'habitat. La présence de Glossosomatidae détermine un degré de polluosensibilité correct.</p>	<p>LACHAPELLE-AUX-POTS ONS-EN-BRAY</p>
<p>220005070 MASSIF FORESTIER DU HAUT BRAY DE L'OISE ET BOIS DE CRÊNE 2523 Ha</p>	<p>MILIEUX DETERMINANTS : Landes sèches, hêtraies acidiphiles atlantiques à houx, chênaies acidiphiles (et chênaie-hêtraie acidiphile), tourbières boisées, bocage INTERET DES MILIEUX : Les landes humides à Bruyère à quatre angles et à Ajonc nain, les prairies oligotrophes sèches (Nardo-Galion), les boisements acides en futaies (Quercion robori-petraeae, dont le Quercu-Betuletum pubescentis molinietosum), les mares et les aulnaies tourbeuses acides (Alno-Ulmion, dont le Blechno-Alnetum et le Carici elongatae-Alnetum) sont des milieux rares et inscrits à la directive "Habitats". INTERET DES ESPECES : De nombreuses espèces végétales assez rares à exceptionnelles sont présentes. Au moins sept sont protégées : <i>Erica tetralix</i>, <i>Galium saxatile</i>, <i>Ulex minor</i>, <i>Nardus stricta</i>, <i>Carex canescens</i>, <i>Osmunda regalis</i>, <i>Veronica scutellata</i>. Parmi les bryophytes, plusieurs espèces sont assez rares à exceptionnelles avec notamment : <i>Sphagnum fimbriatum</i>, <i>Sphagnum palustre</i>, <i>Sphagnum auriculatum</i>, <i>Polytrichum commune</i>, <i>Nardia scalaris</i>, et <i>Trichoclea tomentella</i>... Parmi les oiseaux nicheurs remarquables figurent trois espèces inscrites en annexe I de la directive "Oiseaux": le Pic noir, le Martin-pêcheur, et la Bondrée apivore. Les batraciens sont également bien représentés. On note la Grenouille agile inscrite en annexe IV de la directive "Habitats", le Triton crêté (annexe II de la directive "Habitats") de même que la Rainette verte et le Triton alpestre. Plusieurs espèces d'insectes remarquables ont pu être identifiées.</p>	<p>HODENC-EN-BRAY HODENC-EN-BRAY LACHAPELLE-AUX-POTS LHERAULE ONS-EN-BRAY</p>
<p>220220024 PELOUSES ET BOIS DE LA CUESTA SUD DU PAYS DE BRAY 1 706 Ha</p>	<p>MILIEUX DETERMINANTS : Forêts mélangées de ravins et de pentes, pelouses sèches calcicoles et steppes, hêtraies acidiphiles atlantiques à houx, hêtraies thermo-calcicoles, mines et passages souterrains INTERET DES MILIEUX : Le caractère psychrophile de ces milieux favorise la présence de nombreuses espèces végétales très rares à assez rares en Picardie et dans le nord de la France, dont bon nombre d'entre elles sont ici en limite d'aire. La cuesta du Bray joue en effet le rôle d'un corridor biologique est-ouest, où des espèces, d'affinités continentales et d'autres d'affinités atlantiques ayant "longé" la cuesta, trouvent leur limite de répartition. Les pelouses à orchidées connaissent une raréfaction considérable dans le nord de l'Europe. Elles sont, à ce titre, inscrites à la directive "Habitats". Les forêts de pente sont également des milieux d'intérêt international, inscrits à la directive "Habitats". INTERET DES ESPECES : La flore comprend un grand nombre de taxons remarquables (assez rares à très rares et/ou en régression en Picardie), dont, au moins quatre sont protégées, la Parnassie des marais (<i>Parnassia palustris</i>) présente sur les larris, la Phalangère rameuse (<i>Anthericum ramosum</i>), très rare, la Germandrée des montagnes (<i>Teucrium montanum</i>) et l'Ophioglosse (<i>Ophioglossum vulgatum</i>) sur le larris de Saint-Aubin-en-Bray.. Quelques oiseaux remarquables ont été observés, tels la Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>), le Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>) qui fréquente les grandes hêtraies, et le Pic mar (<i>Dendrocopos medius</i>), noté dans le Bois près de Noailles, et sont inscrits à la directive "Oiseaux". Les pelouses et les lisières thermocalcicoles abritent des populations conséquentes de lépidoptères rares et menacées, dont le Damier de la Succise (<i>Euphydryas aurinia</i>), menacé au niveau européen et inscrit en annexe IV de la directive "Habitats". La rare Vipère péliade (<i>Vipera berus</i>) est présente, bien que particulièrement discrète. Concernant les mammifères, la cuesta est utilisée comme massif-relais et comme axe de déplacement occasionnel par les Cerfs, notamment en provenance du massif de Thelle. Un ancien tunnel S.N.C.F. désaffecté et relativement tranquille, est utilisé par plusieurs dizaines de chauves-souris en hibernation, dont le Grand Murin (<i>Myotis myotis</i>), le Vespertilion à oreilles échanquées (<i>Myotis emarginatus</i>), tous deux menacés en Europe et, à ce titre, inscrits à l'annexe IV de la directive "Habitats", et enfin le rare Vespertilion de Natterer (<i>Myotis nattereri</i>).</p>	<p>CUIGY-EN-BRAY ESPAUBOURG LALANDELLE ONS-EN-BRAY SAINT-AUBIN-EN-BRAY VAUROUX (LE) VILLERS-SAINT-BARTHELEMY</p>

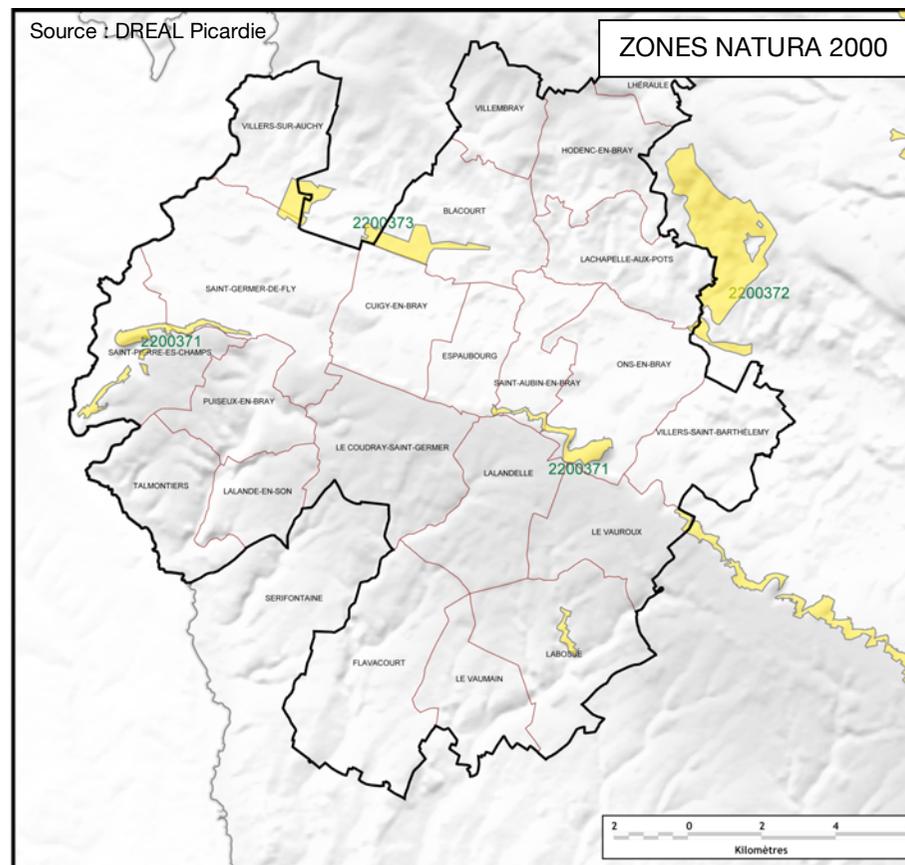
## Les zones Natura 2000

Afin de maintenir les espèces et les milieux naturels rares et menacés à l'échelle européenne, l'Union Européenne a décidé de mettre en place le réseau Natura 2000. La transcription de ce réseau en droit français a donné lieu à la création :

- des Zones de Protection Spéciale (Z.P.S.) issues de la directive Oiseaux ;
- des Zones Spéciales de Conservation (Z.S.C.) issues de la directive Habitats et désignées par l'Europe comme sites d'intérêt communautaire (SIC) après proposition par la France (pSIC).

Sur le territoire du Pays de Bray, on y recense 3 ZSC (aucune ZPS) :

Nom	Désignation	Avancement DOCOB
2200373 - Landes et forêts humides du bas Bray de l'Oise - 229 Ha	L'exceptionnelle diversité des habitats acidiphiles du site s'accompagne d'intérêts spécifiques remarquables, sur le plan floristique (cortège acidiphile atlantique et subatlantique typique, nombreuses Bryophytes notamment turficoles, 5 espèces protégées, isolat d'aire spectaculaire et limites d'aires (Carum verticillatum, Ulex minor), plusieurs plantes menacées, sur le plan entomologique (surtout lépidoptères avec la présence du Damier de la succise (Euphydryas aurinia), inscrit à la Directive, sur le plan batrachologique (dont Triturus cristatus), sur le plan ornithologique (avifaune nicheuse surtout rapaces, passereaux et le Vanneau huppé, plusieurs espèces menacées). Site rassemblant un ensemble d'habitats relictuels acidiphiles, véritable mémoire des paysages ancestraux du Bray hydromorphe et podzolique sur sables et argiles du Crétacé inférieur. Il est composé de landes sèches à tourbeuses, bas-marais, pelouses acidiphiles hydromorphes à sèches, forêts hygrophiles acides et qui, par leur flore et certains de leurs habitats, forment une île "atlantique" dans un contexte général subatlantique.	En cours (CRPF)



Nom	Désignation	Avancement DOCOB
FR2200371 - Cuesta du Bray - 771 Ha	<p>Outre ses intérêts floristiques (cortège xéro-calcicole submontagnard, 4 espèces protégées, plusieurs plantes rares et menacées) et faunistiques (en particulier entomologique avec la présence du Damier de la Succise, espèce de la directive devenue exceptionnelle en Picardie) ; le site constitue une entité linéaire au rôle majeur de corridor, notamment dans les échanges Est/Ouest (on peut suivre le long de cette côte diverses migrations par exemple d'espèces médio-européennes).</p> <p>La cuesta qui limite au sud la dépression du Bray est une falaise abrupte froide surplombant d'une centaine de mètres la fosse bocagère du Bray. L'originalité géomorphologique de cette falaise, l'affleurement de craie marneuse du Turonien, les expositions froides Nord-Est dominantes accréditent la spécificité de la cuesta Sud du Bray, et ce particularisme dans les paysages de craie atlantiques et subatlantiques est confirmé par les habitats et la flore à affinités submontagnardes et médioeuropéennes qui s'y développent (pelouses calcicoles fraîches à Parnassie).</p> <p>Autrefois, de vastes parcours extensifs de moutons couvraient une bonne part de la cuesta : les habitats forestiers dominant désormais largement, l'abandon du pastoralisme ayant été suivi par une phase de reconquête progressive de la forêt. Pelouses calcicoles, ourlets et lisières calcicoles n'y occupent plus aujourd'hui que des espaces fragmentés de grande valeur et très menacés : c'est entre autres le cas des pelouses calcaires endémiques du Parnassio palustris-Thymetum praecocis à caractère marnicole et particulièrement riche en orchidées et souvent voilées par des junipérais étendus.</p> <p>La Cluse de l'Epte, à l'extrémité picarde de cette cuesta, isole un promontoire exceptionnel quant à la géomorphologie et la combinaison des influences mésoclimatiques, incluant sur le revers de la cuesta (Mont Sainte-Hélène), un système calcicole thermophile introgressé d'éléments de la chênaie pubescente. La continuité du site est prolongé vers l'ouest par un autre site de la directive en région Haute-Normandie.</p>	En cours (CSNP ; DOCOB validé en comité de pilotage)

<p>FR2200372 - Massif forestier du Haut Bray de l'Oise - 646 Ha</p>	<p>Cet ensemble exceptionnel en plaine comprend de nombreux intérêts biocoenotiques (plusieurs habitats de la directive et d'autres non inscrits mais de très haute valeur patrimoniale au niveau européen, comme l'Aulnaie à Osmonde), floristique ((grande représentativité de la flore acidophile atlantique à submontagnarde, six espèces protégées, isolat d'aire (et en particulier du <i>Vaccinium vitis-idae</i> encore inconnu vers le milieu de ce siècle et qui pourrait bien subsister), plusieurs plantes menacées)), batrachologiques (tous les urodèles régionaux dont <i>Triturus cristatus</i>, Anoures avec deux espèces de l'annexe IV ( <i>Rana dalmatina</i> en limite d'aire et <i>Hyla arborea</i>), mammalogiques (grand diversité de carnassiers, présence de la Martre et il y a encore une vingtaine d'années de la Loutre), ornithologiques (notamment rapaces et passereaux nicheurs).</p> <p>Vers le sud-est de la dépression du Bray, les crêtes du Haut-Bray s'abaissent en une suite d'échancrures profondes et tortueuses offrant des paysages grandioses pour la plaine nord-ouest européenne, aux allures de montagne et connus sous le nom de "Petite Suisse Beauvaisienne".</p> <p>C'est le domaine des sables acides, des grès ferrugineux, des argiles réfractaires imperméables (induisant des nappes perchées oligotrophes et des niveaux de source) qui ont donné naissance à un complexe forestier acide à double affinités.</p>	<p>En cours</p>
---	--	-----------------

Ces sites Natura 2000 disposeront à terme d'un document d'objectif (DOCOB) qui est en fait un cahier des charges permettant le maintien de leur intérêt écologique. Le SCOT se doit de le prendre en compte. De plus, il est important de noter que la programmation de zones d'urbanisation ou d'équipements et (ou) d'aménagements dans ou à proximité de ces sites induit parfois des incidences non négligeables sur ces sites. Il convient donc d'anticiper par quelques vérifications préalables (étude d'incidence) la faisabilité de tels projets au regard de leurs impacts sur le réseau Natura 2000, ceci afin de ne pas planifier des aménagements à terme difficilement réalisables suite à des incidences irréversibles pour le maintien des habitats identifiés.

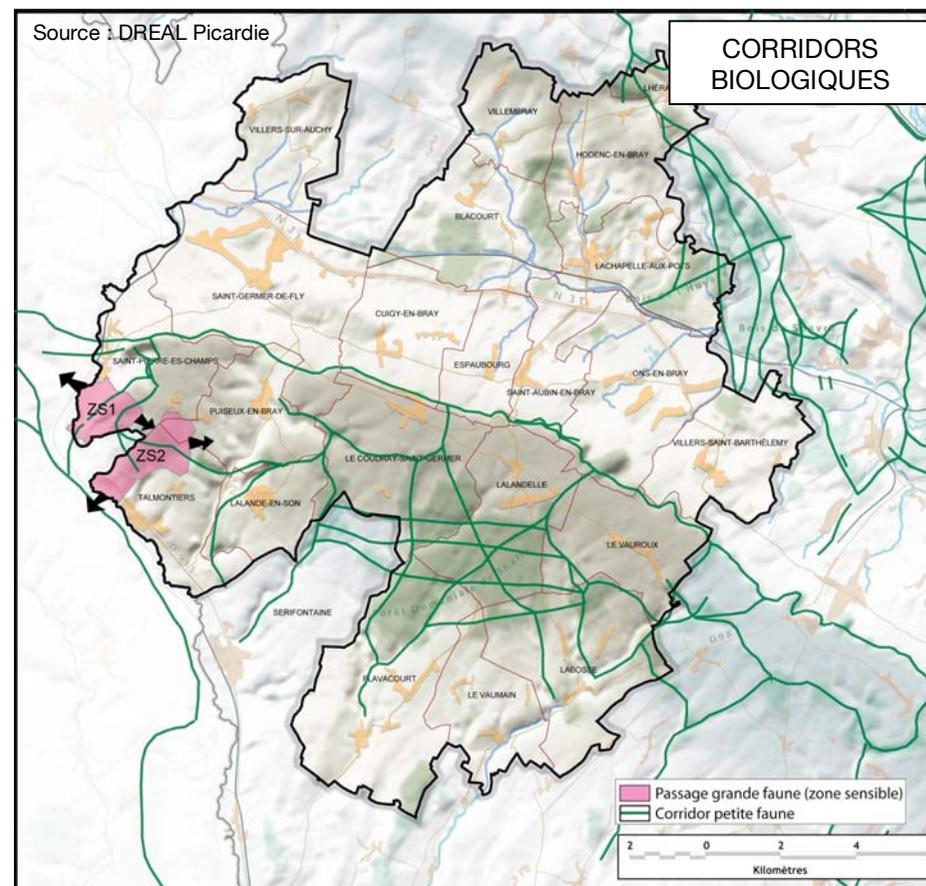
## Les corridors biologiques

Un corridor est une liaison entre différents habitats qui permet les échanges biologiques. En Picardie, 2 types de corridors ont été répertoriés :

- Les corridors "petite faune" : il s'agit de corridors empruntés par la petite faune (reptiles, amphibiens, insectes, ...) mais pouvant aussi être fréquentés par la grande faune. Les corridors recensés peuvent être formés de haies et boisements divers, de prairies, de bandes et de chemins enherbés ou encore de fossés. L'inventaire a été réalisé par le Conservatoire des sites naturels de Picardie pour le compte de la DREAL. Selon le Conservatoire, ces corridors sont des corridors "potentiels" (il n'y a pas eu de vérification sur le terrain de leur réelle efficacité).
- Les corridors "grande faune" : il s'agit d'un inventaire un peu ancien (1996) réalisé par AERU pour le compte de la DREAL et qui permet de situer les principaux passages interforestiers de grande faune.

Sur le territoire du SCOT sont répertoriés :

- des corridors "petite faune" : ce sont pour la plupart des liaisons interforestières ainsi que des liaisons intra ou inter pelouses.
- des corridors "grande faune" : il s'agit ici de couloirs interrégionaux de déplacement (reliant notamment la forêt de Thelle à la forêt de Lyons). A ces couloirs de passage sont associées des zones sensibles (ZS1 et ZS2) dans lesquelles il convient de préserver les possibilités de passage et limiter les dérangements.



## La Réserve Naturelle Régionale

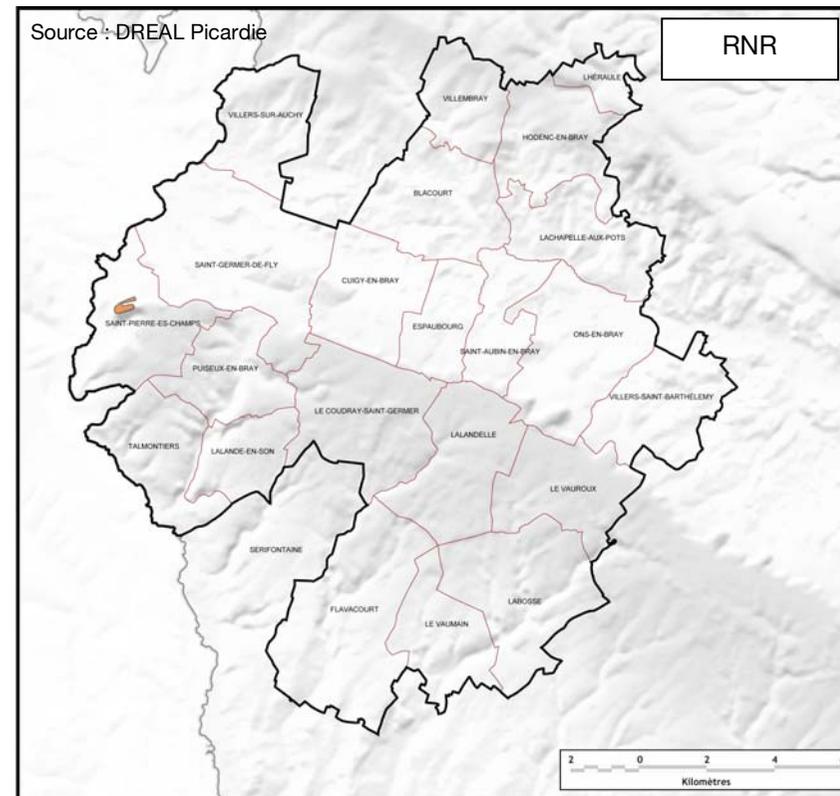
Cette protection est applicable à des territoires d'une ou plusieurs communes dont la faune, la flore, le patrimoine géologique ou paléontologique ou, d'une manière générale, la protection des milieux naturels présentent un intérêt particulier, d'ordre régional.

L'initiative de la création revient au Conseil régional ou aux propriétaires des terrains concernés. Le classement est décidé par délibération du Conseil régional après avis du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel, et des collectivités locales. La délibération est prise après accord des propriétaires concernés, faute de quoi la réserve régionale est créée par décret en Conseil d'Etat.

L'acte de classement d'une réserve naturelle régionale peut soumettre à un régime particulier ou, le cas échéant, interdire les activités agricoles, forestières, pastorales, l'exécution de travaux, de constructions et d'installations diverses, la circulation et le stationnement des personnes, des animaux et des véhicules, le jet ou le dépôt de matériaux, résidus et débris de quelque nature que ce soit pouvant porter atteinte au milieu naturel, les actions de nature à porter atteinte à l'intégrité des animaux non domestiques ou des végétaux non cultivés de la réserve, ainsi qu'à l'enlèvement hors de la réserve de ces animaux ou végétaux.

Toutefois, cette réglementation doit tenir compte de l'intérêt du maintien des activités traditionnelles existantes dans la mesure où elles sont compatibles avec les intérêts à l'origine de la création de la réserve.

Un site du Pays de Bray a été classé RNR : la côte Ste Hélène à St-Pierre-es-Champs. La côte Ste-Hélène abrite de remarquables richesses faunistiques et floristiques. Altitude, ensoleillement et pauvreté du sol ont permis le développement d'une flore méditerranéenne et sub-montagnarde comme la parisettes à 4 feuilles ou l'actée en épi. 14 espèces d'orchidées poussent également sur la pelouse. Cette profusion de fleurs attire de nombreux insectes. Citons le damier de la Succise ou la très rare cigale des montagnes. Ce site est aujourd'hui protégé et entretenu par le Conservatoire Naturel des Sites de Picardie.



## Les ENS

Si on entend par espace naturel, un site présentant des qualités certaines, compte tenu de l'intérêt des biotopes présents, ou de ses caractéristiques paysagères ou esthétiques, on définira l'espace naturel sensible (ENS) comme «une zone dont le caractère naturel est menacé et rendu vulnérable soit en raison des pressions d'aménagement qu'il subit, soit en raison de son intérêt particulier».

Ce concept d'espace naturel sensible a été généralisé à tous les départements à partir de 1961. La loi n°85-729 du 18 juillet 1985, modifiée par la loi du 2 février 1995, a affirmé la compétence des départements dans l'élaboration et la mise en oeuvre d'une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles.

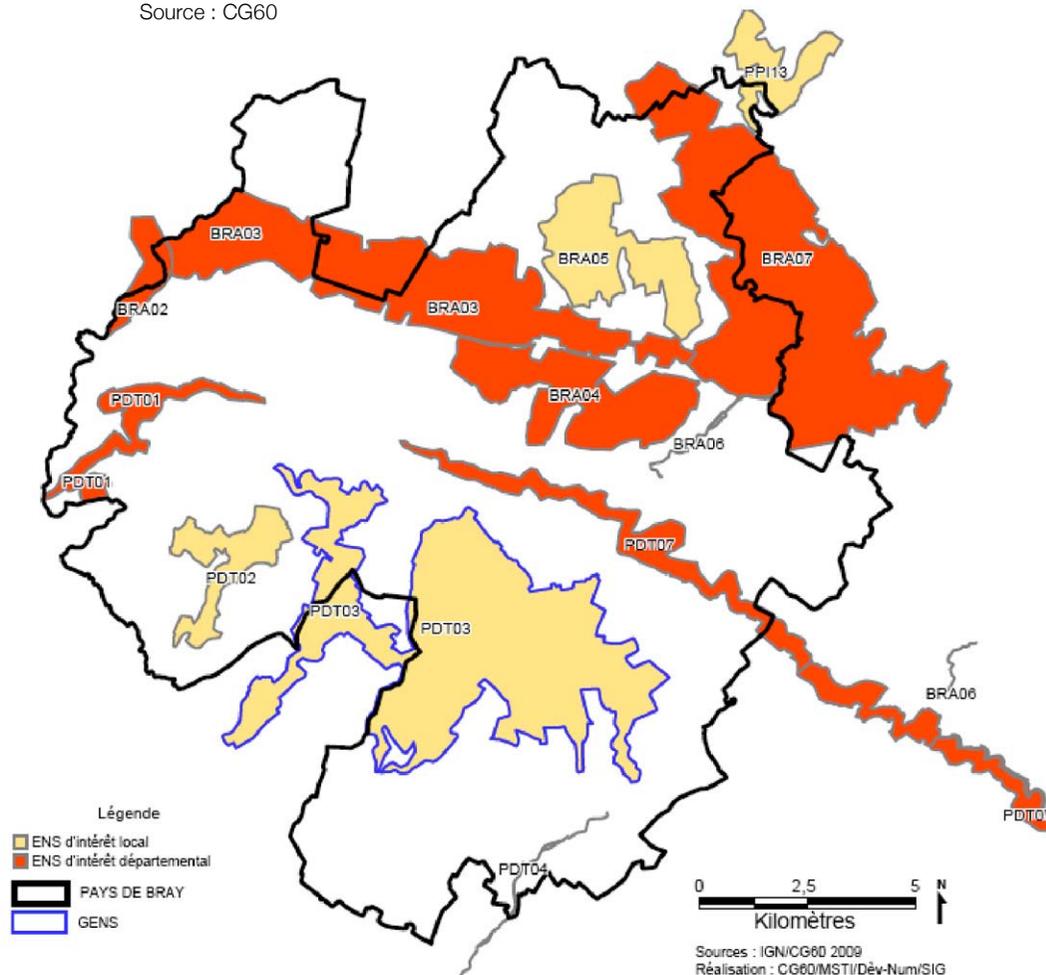
La carte suivante localise les ENS qui ont été définis sur le territoire par le Conseil Général de l'Oise (à noter que ceux-ci reprennent en grande partie les périmètres des ZNIEFF).

A l'intérieur de ces sites, le Conseil Général a le droit de faire marcher son droit de préemption.

Ce droit offre la possibilité d'y acquérir des terrains (ceci ne peut toutefois concerner que des espaces naturels non construits) grâce au produit de la taxe départementale des espaces naturels sensibles (TDENS) perçue sur les constructions et agrandissements des bâtiments.

Source : CG60

ENS



La liste suivante reprend l'ensemble des ENS du territoire tels qu'ils ont été approuvés le 18 décembre 2008 et inscrits au Schéma départemental du 1er janvier 2009.

Le souhait du Conseil Général de l'Oise est d'y donner des aides à l'acquisition et à l'aménagement au titre des espaces naturels sensibles, laissant ensuite aux collectivités locales le soin de gérer et de valoriser le site à plus long terme. Cette politique ENS se fait en partenariat notamment avec le Conservatoire des Sites Naturels de Picardie, l'Office National des Forêts et avec le parc naturel régional Oise Pays de France (mise en place d'une convention de gestion et de mise en valeur pour une durée de 5 ans, renouvelable).

Quant aux GENS (Grands Espaces Naturels Sensibles), ils traduisent la volonté du département de mettre en réseau les sites et les acteurs et d'établir des connexions entre les sites ENS, de restaurer ainsi des corridors et d'assurer une cohérence dans les opérations de gestion.

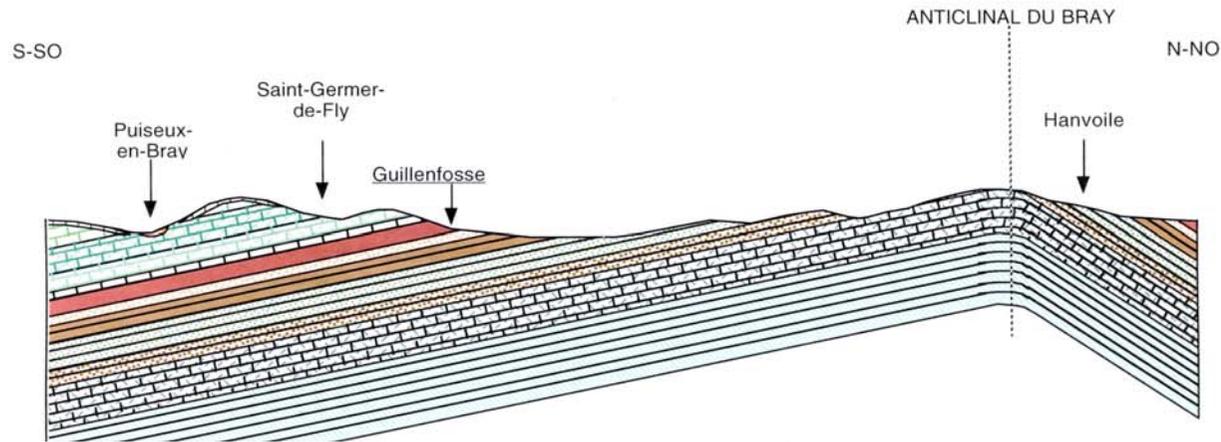
Code du site	Nom du site
BRA02	Marais de Brétel et Vallée de l'Epte
BRA03	Prairies, landes et bois humides du Bas de La Chapelle-aux-Pots
BRA04	Bocage brayon de St-Aubin-en-Bray
BRA05	Bois d'Avelon et lande de La-Chapelle-aux-Pots
BRA06	Cours d'eau salmonicoles du Pays de Bray Martaudes et ru d'Auneuil
BRA07	Massif forestier du Haut Bray et bois de Crêne
PDT01	Mont Ste-Hélène, Mont de Répis et Communnaux de Montel
PDT02	Bois et fond de la Lande
PDT03	Massif forestier de Thelle, des Plards et de Sérifontaine, Bois de La Landelle
PDT04	Réseau de cours d'eau salmonicoles du Plateau de Thelle
PDT07	Pelouses et bois de la Cuesta Sud du Pays de Bray
PPI13	Bois des Croisettes, des Moëllons et de Haucourt

Le territoire est concerné par le GENS suivant

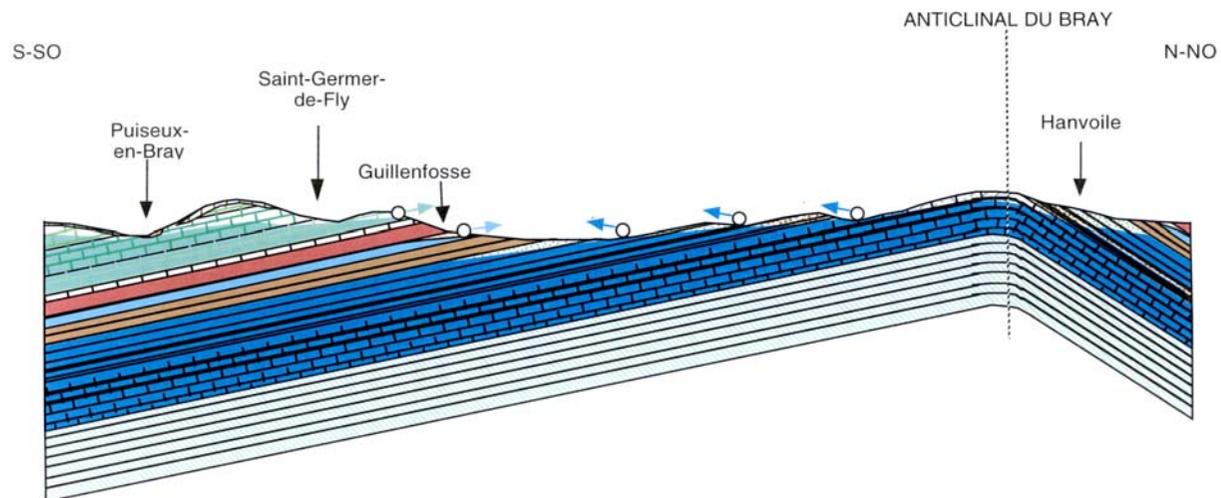
Identifiant	Site	Canton(s)
GENS07	Massif de Thelle	LE-COUDRAY-SAINT-GERMER

# FICHE : COUPES SCHEMATIQUES DU SOUS-SOL ET DES AQUIFERES DU CŒUR DU BRAY

COUPE GEOLOGIQUE SCHEMATIQUE



PRINCIPAUX AQUIFERES



Quaternaire

-  Formation résiduelle à silex
-  Colluvions indifférenciés

Mésozoïque

- |   |  |
|---|--|
|  Sénonien (craie blanche)                  |  Barrémien (argiles panachées)                                      |
|  Turonien (craie marneuse)                 |  Wealdien (sables et grès)  |
|  Cénomanién (craie glauconieuse)           |  Portlandien supérieur  |
|  Albien supérieur (gaize) (craie marneuse) |  Portlandien moyen et inférieur (argiles, marnes et grès, calcaire) |
|  Albien moyen (argiles de Gault)           |  Kiméridgien (argiles)  |
|  Albien inférieur (sables verts)           |  |

-  Nappe de la craie
-  Nappe des sables verts de l'Albien
-  Nappe des sables du Wealdien
-  Source

# FICHE : ICPE, CARRIERES ET SITES POLLUES DU TERRITOIRE

Communes	Installations classées			Carrières				Sites pollués		
	Etablissement	Zones de protection	Arrêté préfectoral	Exploitant	Lieux-dits	Matériaux	Arrêté préfectoral	Dénomination	Localisation	SUP
Blacourt				Imérys TC	Bois des tailles	Argile	21/06/1995			
				Romaine J		Argile	17/02/1999			
Cuigy				Imérys TC	Les Têtes	Argile	07/07/1987			
				Renez		Sablon	20/07/1999			
Espaubourg				Imérys TC	Bois des tailles	Argile	28/07/1999			
				Renez		Argile	09/10/2001			
La Chapelle-aux-Pots	Rieter	-----	13/07/1993					Rieter		En cours
Le Coudray St-Germer								SGD Méca Inox		En cours
Ons en Bray	Rieter	-----	26/02/1987							
St-Aubin-en-Bray								Aucune décharge Keller		07/09/1994
St-Germer de Fly	Imérys TC	-----	14/03/2000	Imérys TC	Tête des Mousses	Argile	07/07/2005			
Villebray								Ancienne décharge	Les sérieux	03/10/1984
Hodenc-en-Bray								Ancienne décharge Perin		

## FICHE : LE SDAGE SEINE-NORMANDIE

Le SDAGE est le document de planification de la DCE. A ce titre, il a vocation à encadrer les choix de tous les acteurs du bassin dont les activités ou les aménagements ont un impact sur la ressource en eau.

Ainsi, les «programmes et décisions administratives dans le domaine de l'eau doivent être compatibles, ou rendus compatibles» avec ses dispositions. Dans ce cadre, rappelons que le territoire du SCOT est situé dans le bassin hydrographique du SDAGE Seine-Normandie.

### Les principales recommandations du SDAGE Seine-Normandie

Le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Seine Normandie actuellement en vigueur a été approuvé le 20 septembre 1996. Il sera remplacé très prochainement par celui qui est présenté ci-après et qui sera valable pour la période 2010 - 2015.

En cohérence avec les premiers engagements du Grenelle de l'environnement, ce nouveau SDAGE a fixé comme ambition d'obtenir en 2015 le "bon état écologique" sur 2/3 des masses d'eau de son territoire. Pour être concret, le SDAGE s'est doté d'un programme de mesures (actions) qui décline les moyens techniques, réglementaires et financiers pour atteindre ces objectifs.

Voici les 10 défis que se propose de relever le SDAGE :

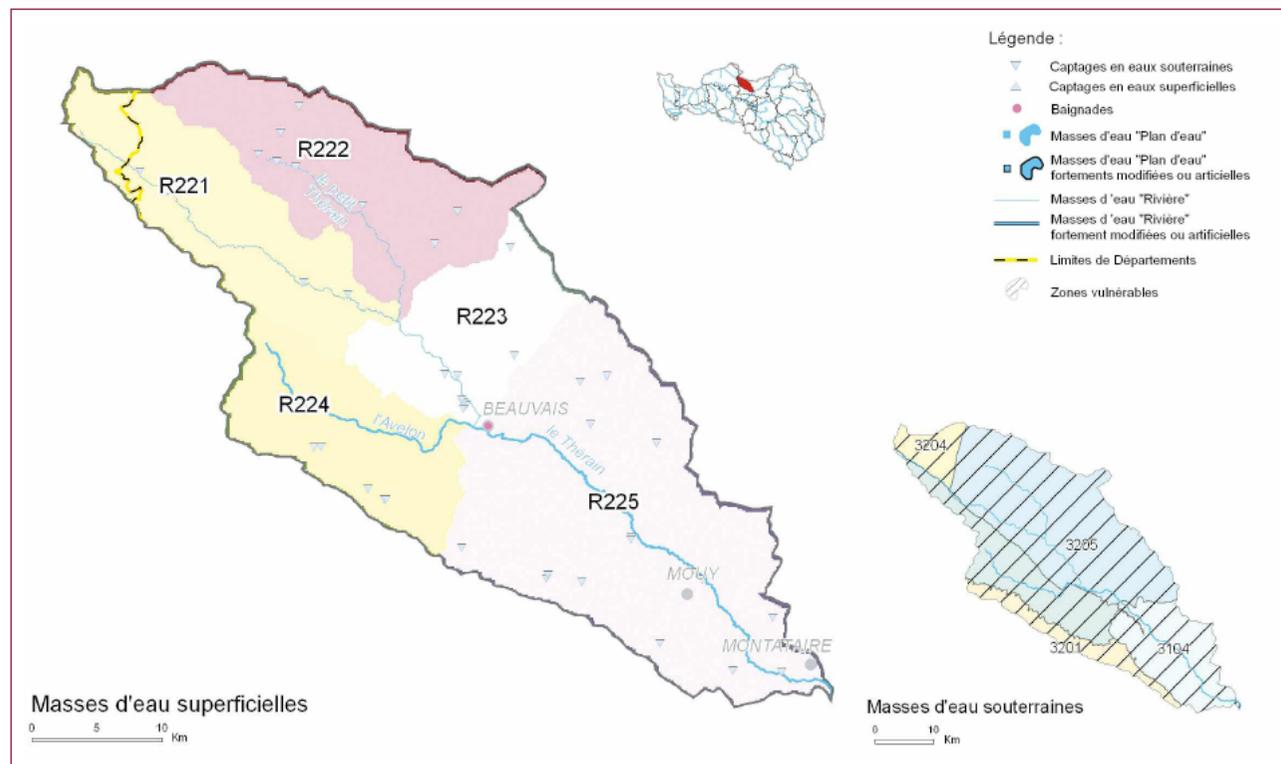
- Diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par les polluants classiques ;
- Diminuer les pollutions diffuses des milieux aquatiques ;
- Réduire les pollutions des milieux aquatiques par les substances dangereuses ;
- Réduire les pollutions microbiologiques des milieux ;
- Protéger les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable actuelle et future ;
- Protéger et restaurer les milieux aquatiques humides ;
- Gérer la rareté de la ressource en eau ;
- Limiter et prévenir le risque d'inondation ;
- Acquérir et partager les connaissances ;
- Développer la gouvernance et l'analyse économique.

## Diagnostic et enjeux du secteur du bassin versant de l’Avelon (masse d’eau du Thérain)

La qualité biologique est satisfaisante sur l’ensemble du bassin. En ce qui concerne la qualité physico chimique, la masse d’eau aval du Thérain est problématique. Plusieurs enjeux sont observés sur cette unité :

- amélioration de la qualité physico-chimique et chimique des eaux de l’Avelon (R224) et du Thérain aval (R225) ;
- restauration de la dynamique fluviale naturelle (R225), de la diversité des habitats (R224) et de la continuité biologique (R221, 222, 224 et 225) ;
- lutte contre les pollutions d’origine agricole, la lutte contre l’érosion (R 221, 222) ;
- et enfin la préservation des zones humides à fort intérêt patrimonial (landes et forêts humides du bas Bray de l’Oise).

La majorité des masses d’eau souterraine présentent une vulnérabilité intrinsèque aux polluants qui conduit à la mise en place de mesures de conversion de l’occupation du sol. Seule la partie au Sud-Ouest de Beauvais présente une contamination restreinte aux nitrates. Les bassins d’alimentation de captage sont à protéger en priorité.



## Les principales actions retenues dans le secteur :

### ■ Hydromorphologie :

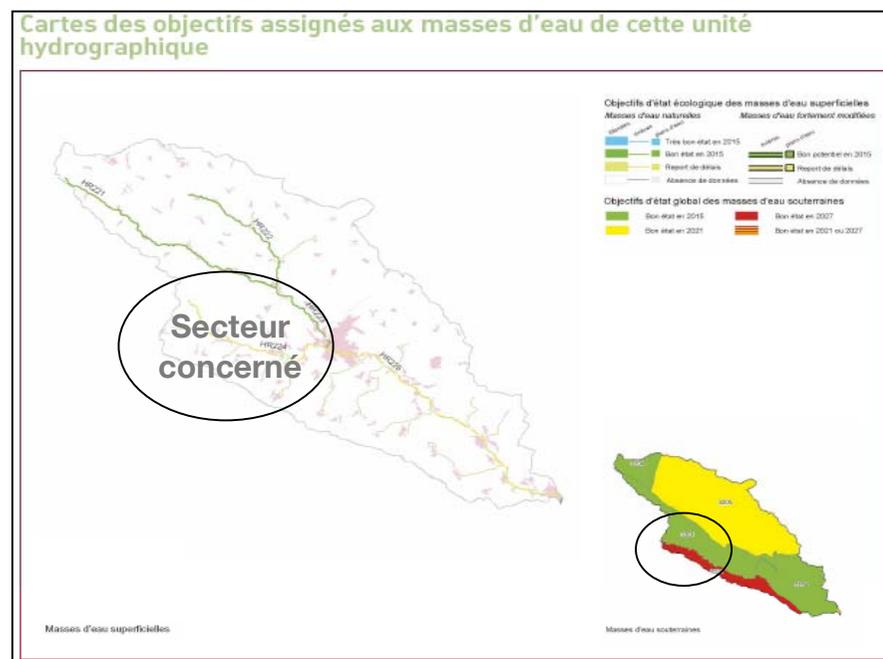
- Limiter la création de peupleraies en fond de vallée et/ou supprimer la première rangée (R225) ;
- Gérer et/ou équiper les ouvrages pour rétablir la libre circulation des poissons ;
- Restauration de la dynamique fluviale naturelle (R225) ;
- Gestion des communications avec les plans d'eau sur la R223 et la R225 ;
- Travaux de restauration et gestion des zones humides (landes et forêts humides du bas Bray de l'Oise et la plaine alluviale du Thérain en aval de Beauvais) ;
- Restauration/création de frayères à truite (R221, R222, R224 et R225) ;
- Aménager des abreuvoirs pour bestiaux à distance des cours d'eau (R221, R222 et R224).

### ■ Pollutions ponctuelles :

- Améliorer le rendement épuratoire (P) de trois stations d'épuration sur le bassin de l'Avelon (R224), ainsi que celle de Mouy (R225) ;
- Lutte contre les pollutions ponctuelles d'origine agricole (R224 et R225) ;
- Amélioration de la gestion d'un site industriel.

### ■ Pollution diffuse agricole – fertilisant :

- Mise en place de CIPAN conditionnée aux limites des cycles culturaux sur l'ensemble du bassin.



■ **Protection des captages d'eau potable – pesticides :**

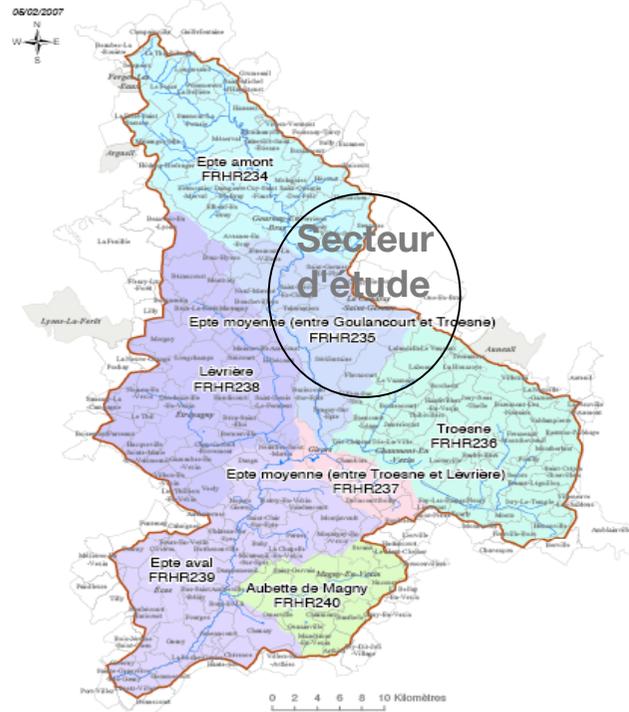
- Limitation des apports en phytosanitaires avec renforcement des actions dans les bassins d'alimentation des captages prioritaires.

■ **Pollution diffuse agricole – érosion, transferts :**

- Maîtriser et épurer les écoulements pluviaux d'origine agricole par des aménagements et des pratiques réduisant les risques d'érosion (R221 et R222) ;
- Etendre la création et l'entretien des bandes enherbées au-delà de la conditionnalité sur l'aval du bassin (R224 et R225).

## Diagnostic et enjeux du secteur d'étude – BV de l'Epte

L'unité hydrographique Epte est composée de 7 masses d'eau de surface (le territoire d'étude est situé sur 2 masses : l'Epte amont FRHR234 et l'Epte moyenne FRHR235) et de 6 masses d'eau souterraines (le territoire d'étude est situé sur 2 masses : craie et butte éocène 3201 et Pays de Bray 3301).



### Etat des lieux et enjeux des masses d'eau de surface :

- Epte amont - masse d'eau n° FRHR234 - L'Epte de sa source au confluent du ru de Goulancourt (inclus) : La masse d'eau atteindra probablement le bon état en 2015 moyennant l'application des mesures réglementaires et des programmes de travaux déjà définis (travaux planifiés dans le cadre des divers contrats) accompagnés de mesures spécifiques ou renforcées (sous réserve des conclusions de l'analyse économique). Ces mesures spécifiques ou renforcées devront porter sur les enjeux liés aux pollutions ponctuelles et plus spécifiquement sur les matières organiques et oxydables, les matières azotées, les matières phosphorées.
- Epte moyenne - masse d'eau n° FRHR235 : la masse d'eau atteindra probablement le bon état en 2015 moyennant l'application des mesures réglementaires et des programmes de travaux et mesures déjà définies.

### Etat des lieux des masses d'eau souterraines :

- masse d'eau n° 3301 - Pays de Bray  
Cette masse d'eau sera probablement au bon état chimique en 2015.  
Cette masse d'eau sera probablement au bon état quantitatif en 2015.
- masse d'eau n° 3201 - Craie et buttes éocènes  
Cette masse d'eau ne sera probablement pas au bon état chimique en 2015 du fait de sa contamination par les pesticides.  
Cette masse sera probablement au bon état quantitatif en 2015.

### Les principales actions retenues dans le BV de l'Epte

Le programme de mesures ou les dispositions clefs pour la réalisation des objectifs environnementaux du SDAGE sont les suivantes :

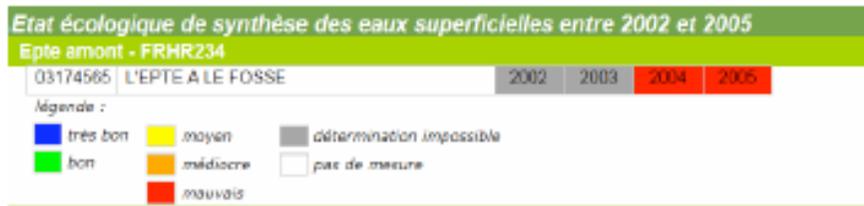
#### Mesures industrie – artisanat :

L'objectif 2015 est la généralisation à l'ensemble de chaque branche des meilleures performances d'épuration et/ou de prévention

constatées aujourd'hui au sein de la branche ou exigées réglementairement de la branche. Les secteurs artisanaux prioritaires sont les secteurs présentant une problématique « organique » ou « toxique » les mieux représentés (en nombre d'entreprises). Par type d'activité, a été déterminée une liste de mesures visant la résorption/réduction de l'impact de l'activité sur un ou plusieurs enjeux DCE, ainsi que le % d'artisans devant les mettre en oeuvre pour qu'elles soient suffisamment efficaces et permettent d'atteindre les objectifs (non dégradation ou reconquête du bon état).

#### Mesures eau potable :

Par principe de précaution les mesures nécessaires à la préservation des captages d'eau potable ont été appliquées à l'ensemble des bassins d'alimentation de ces captages. Le coût d'une conversion à l'agriculture biologique est à voir comme une référence extrême (principe de précaution maximum), choisie car ses éléments financiers étaient connus et donc utilisables.



**Etat écologique détaillé des eaux superficielles entre 2002 et 2005**  
Epte amont - FRHR234

03174585 L'EPTE A LE FOSSE	2002	2003	2004	2005
	Physico-chimie	Physico-chimie	Physico-chimie	Physico-chimie
	Poissons	Poissons	Poissons	Poissons
	Diatomées	Diatomées	Diatomées	Diatomées
	IBGN	IBGN	IBGN	IBGN

### Mesures agriculture :

Les mesures (définition et coût de référence) ont été choisies dans la liste des mesures agrienvironnementales en fonction des enjeux rencontrés sur les masses d'eau du secteur du secteur : pollutions diffuses, érosion ruissellements. Leur dimensionnement est effectué de manière statistique (RGA, occupation des sols...).

Sur l'ensemble du bassin, il est demandé :

- la création et l'entretien d'aménagements arbustifs (haies, talus, bosquets) localisés de manière pertinente ;
- l'entretien de mares et plans d'eau.

Sur l'Epte amont et l'Epte moyenne, la gestion des effluents d'élevages (stockage, épandage, valorisation ...) est également un point particulier à améliorer.

### Mesures rejets des collectivités :

La mise en conformité des systèmes de traitement des eaux usées est une mesure de base pour tous les dispositifs d'épuration de plus de 2 000 EH.

### Mesures milieux aquatiques et humides :

Sur toutes les masses d'eau, des mesures sont proposées pour préserver ou améliorer la diversité et la qualité des habitats aquatiques. Plusieurs solutions techniques sont comparées pour la thématique des ouvrages transverses (scénarios). Compte tenu de la tendance locale à une forte diminution des zones humides, une gestion active est, dans tous les cas, nécessaire au maintien des zones humides existantes (mesures tendancielle). Celle-ci doit être renforcée pour aller vers une restauration des zones humides lorsque le bon état de la masse d'eau risque de ne pas être atteint (mesures complémentaires).

Sur l'ensemble de l'unité hydrographique, des mesures particulières sont demandées :

- Interdire les nouveaux ouvrages transverses en rivière ;
- Interdire la création de nouveaux plans d'eau dans le lit majeur des cours d'eau ;
- -Interdire les extractions de granulats alluvionnaires dans les affluents.

Sur l'Epte :

- Inventorier les ouvrages et définir les conditions d'effacement ;
- Gérer les ouvrages hydrauliques en respectant la faune piscicole et ses habitats ;
- Suivre les recommandations des Plans Départementaux pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources Piscicoles (PDPG).

### Mesures tensions quantitatives (gestion des étiages)

Des mesures destinées à assurer le bon fonctionnement du milieu et la satisfaction des usages sont proposées sur toutes les masses d'eau (préservation du bon état quantitatif) et sur les masses d'eau en tension quantitative (atteinte des objectifs en 2015).

Sur l'ensemble du bassin versant :

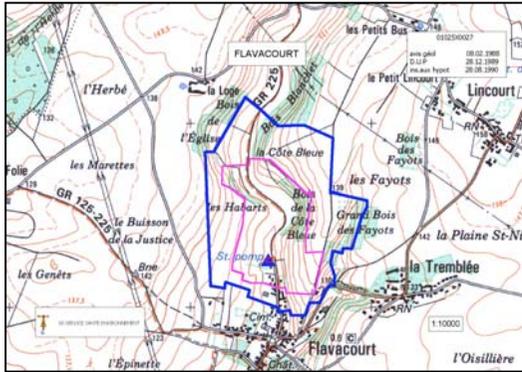
- Limiter la surface des aires imperméabilisées et favoriser l'infiltration des eaux pluviales propres ;
- Prolonger les efforts d'économies d'eau.

Sur l'Epte amont :

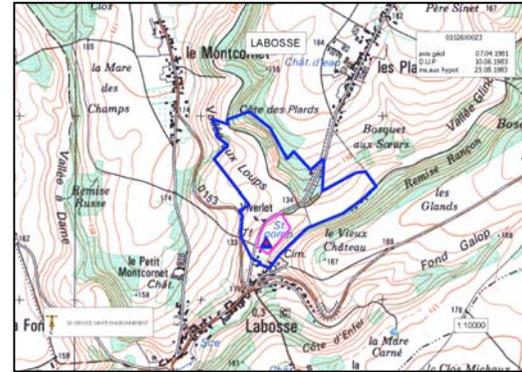
- Limiter les prélèvements sur les petits cours d'eau et en amont des bassins versants.

# FICHE : CAPTAGES AEP ET PERIMETRES DE PROTECTION

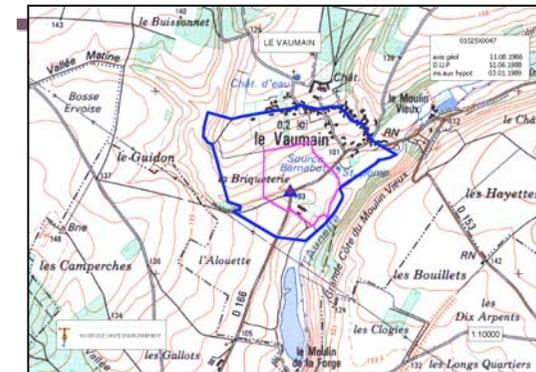
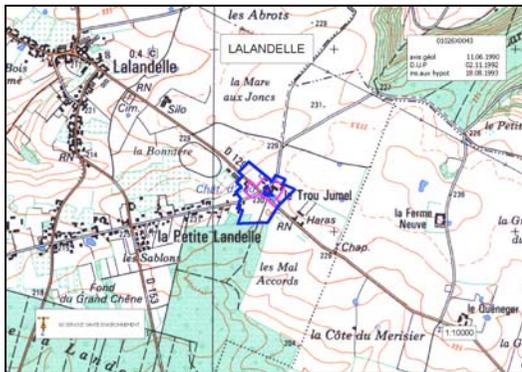
## FLAVACOURT



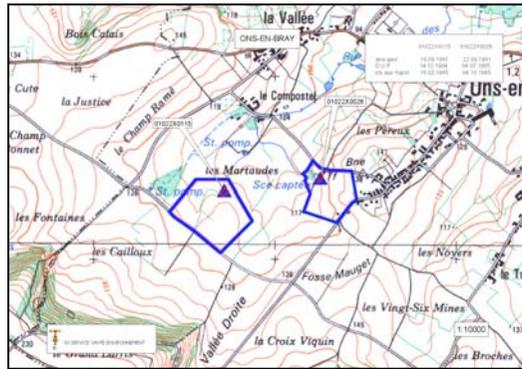
## LABOSSE



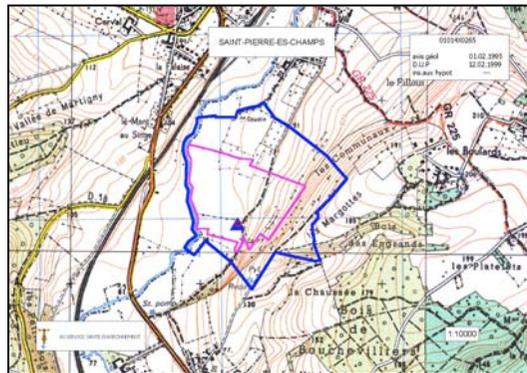
## LALANDELLE



■ ONS-EN-BRAY



■ ST-PIERRE-ES-CHAMPS



## FICHE : QUANTITE D'EAU DISTRIBUEE PAR CAPTAGE

Syndicat ou commune	Captage	Débit autorisé (m3/j)	Débit d'exploitation (m3/j)	Volume produit (m3)				
				2004	2005	2006	2007	2008
Syndicat des Eaux d'Ons-en-Bray (de 7852 hab. en 2004 à 7956 hab. en 2008)	Ons-en-Bray 01022X0115	4000	991,67	685030	640980	591587	619746	628879
	Ons-en-Bray 01022X0026	4000	763,3					
	St-Pierre-es-Champs 01014X0265 pour le réseau du Coudray-St-Germer	5600	1027,8					
Synd. Des Eaux de St-Pierre-es-Champs (De 4043 hab. en 2004 à 4082 hab. en 2008)	St-Pierre-es-Champs 01014X0265	5600	1027,8	348236	327693	355074	370508	378290
Synd. De Labosse-Boutencourt (de 608 hab. en 2004 à 614 hab. en 2008)	Labosse 01026X0023	400	153,7	55843	59298	67955	64358	50765
Commune de Flavacourt (de 699 hab. en 2004 à 708 hab en 2008)	Flavacourt 01025X0027	800	163,7	85461	59254	61113	60207	53358
Commune du Vaumain (de 307 hab. en 2004 à 316 hab en 2008)	Le Vaumain 01025X0047	400	68,3	23387	22932	33882	25720	26040
<b>Total</b>		<b>15200</b>	<b>3168,47</b>	<b>849721</b>	<b>782464</b>	<b>754537</b>	<b>770031</b>	<b>759042</b>

En 2008, des fuites notables ont été constatées sur certains réseaux de distribution. Il y a donc lieu d'améliorer ces réseaux dans les années à venir. Malgré cela, malgré une augmentation continue des populations desservies et bien que certains industriels locaux ont une demande importante et croissante de leur besoin en eau (+ 21 000 m3 pour RIETER et + 13400 m3 pour YMERIS entre 2007 et 2008), les volumes produits et distribués sur le territoire sont globalement stables voire même en diminution.